



**LIEUX PLUS SÛRS N.-B.**

Prévenir le harcèlement sexuel au travail par des

**conversations positives créant des milieux de travail plus sûrs**

[www.lieuxplussurnb.ca](http://www.lieuxplussurnb.ca)

Le harcèlement sexuel au travail est chose courante. Ce problème peut causer d'énormes préjudices aux employés et empoisonner tout le milieu de travail.

Souvent, il passe inaperçu. Si le comportement offensant touche des employés aux orientations sexuelles, identités de genre ou expressions de genre différentes, il se peut que cela ne soit pas reconnu comme du harcèlement sexuel. La raison de cela est qu'il n'entre peut-être pas dans les comportements ou attitudes associés au rôle classique des genres masculin et féminin.

Tous au travail ont le droit de travailler sans être harcelés sexuellement. Nous pouvons tous entamer une conversation positive sur la façon de prévenir et de contrer le harcèlement sexuel. Nous aiderons ainsi à créer des milieux de travail plus sécuritaires.



Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?

On appelle harcèlement sexuel tout comportement, acte ou mot malvenu qui :

- est de nature sexuelle;
- est susceptible d'offenser ou d'humilier;
- est lié au genre, à la sexualité ou aux parties du corps d'une personne;
- est connu ou devrait être reconnu comme inapproprié par la personne qui en est à l'origine;
- est habituellement répété, mais il peut aussi s'agir d'un acte grave isolé.

Le harcèlement peut se produire en personne ou par voie électronique, par exemple par messagerie directe ou courriel.

Le harcèlement sexuel constitue une infraction à la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick.

La *Loi* offre également une protection contre la discrimination et le harcèlement fondés sur des caractéristiques comme la race, la couleur, le sexe, la religion, l'état matrimonial, l'identité et l'expression de genre, l'orientation sexuelle et l'incapacité physique. Les employeurs sont tenus par la loi de prévenir et de contrer le harcèlement au travail.

### Formation sur le harcèlement sexuel au travail

**Lieux plus sûrs N.-B.** offre une formation gratuite conçue pour les employeurs et les employés du Nouveau-Brunswick et applicable à tous les secteurs. Apprenez comment reconnaître, affronter et prévenir le harcèlement sexuel au travail. Par sa conception, cette formation tient compte des difficultés que peuvent rencontrer les employés vulnérables, par exemple les membres de la communauté LGBTQI2S.

Soyez de la **conversation positive** sur la façon de **prévenir le harcèlement sexuel au travail.**

Inscrivez-vous à un atelier dirigé GRATUIT sur le harcèlement sexuel au travail sur ZOOM, ou suivez la formation libre-service en ligne à :

**LIEUX PLUS SÛRS N.-B.**

[www.lieuxplussurnb.ca](http://www.lieuxplussurnb.ca)

Des questions? Envoyez-nous un courriel à [info@lieuxplussurnb.ca](mailto:info@lieuxplussurnb.ca)

Un projet de :



Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick

et



COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fondé par :



Ministère de la Justice Canada